

Département  
de la MOSELLE

## COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : **15**

Séance du **08 avril 2025**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **10**

**Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. SINDT Alain ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. BERGER Laurent ; M. Jean-Marc SINDT ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

**Présents par procuration** : M. KOP Patrice donne procuration à M. LINSTER Nicolas  
Mme DELAPORTE Marjorie donne procuration à M. RISCH Jérôme  
M. HILD Didier donne procuration à M. Jean-Marc SINDT

**Absente** : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

### 4 – Taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes foncières bâties et non bâties et de débattre du taux de la taxe d'habitation.

#### Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.85 % inchangée
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.29 % inchangée
- taxe d'habitation : 9.29 % inchangée

**CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 08 avril 2025

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20250408-0408042025-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2025  
Date de réception préfecture : 10/04/2025